

Rapport d'enquête technique

ATE

SOGARIS 204

94654 RUNGIS CEDEX

APPUIBAND TWINFLEX

Mousse polyuréthane imprégnée pré-comprimée pour étanchéité des joints de façades

Rapport établi dans le cadre de notre mission définie dans notre Proposition Commerciale n° DEV 2111680800000455 du 09.11.2021.

Enquête sur les Procédés de construction et Produits Nouveaux (EPPN)

n° 18 08 68080 000010
valable jusqu'au 31.12.2024,
dont les conclusions sont reconnues par l'ensemble des
collaborateurs de SOCOTEC CONSTRUCTION.

N° D'AFFAIRE : 18 08 68080 000010

DESIGNATION : APPUIBAND TWINFLEX

DATE DU RAPPORT : 23.11.2021

REFERENCE DU RAPPORT : ANC21-641 VE

NOMBRE DE PAGES : 5

AUTEUR DU RAPPORT : VIRGINIE ETIENNE

Tél : (+33) 1 30 12 85 14 - ✉ virginie.etienne@socotec.com

Ce rapport annule et remplace le rapport n° ANC18-738 VE/FLC du 25 octobre 2018

Sommaire

1. OBJET	3
2. DESCRIPTION SUCCINTE DU PROCEDE	3
3. DOMAINE D'EMPLOI	3
4. DOCUMENT DE REFERENCE	3
5. RATTACHEMENT A LA REGLEMENTATION OU AU DOMAINE NORMATIF	3
6. CONTROLE QUALITE DES PRODUITS	3
7. REFERENCES	4
8. PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES OU RAPPELEES	4
9. AVIS PREALABLE DE SOCOTEC CONSTRUCTION	4

1. OBJET

La Société ATE – SOGARIS 204 – 94654 RUNGIS Cedex a sollicité la réalisation d'un avis par SOCOTEC Construction sur le Cahier des Charges du joint APPUIBAND TWINFLEX en ce qui concerne l'utilisation de ce produit dans le domaine de la façade des ouvrages de bâtiment.

Le présent rapport d'enquête technique de type « Avis Préalable » a pour objet de faire connaître le résultat de notre mission et de préciser la position susceptible d'être adoptée par SOCOTEC Construction dans le cadre de missions de contrôle technique de type « L » sur des opérations de constructions de bâtiments, à la demande des maîtres d'ouvrage ou des intervenants à l'acte de construire suivant la norme NF 03-100.

Il a été établi dans le cadre des Conditions Particulières décrites dans notre devis n° 2111680800000455 et des Conditions d'Intervention n° CI_SOC_HAAH/10-21.

2. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROCEDE

Ce procédé consiste en la réalisation de joints de façade à un ou deux étages à l'aide de cordons pré-comprimés de mousse de polyuréthane à cellules ouvertes, comportant une imprégnation à base d'une résine synthétique exempte de cire et de bitume, et complété côté intérieur par un film polyéthylène faisant office de pare-vapeur protégé par une fine mousse.

Dans le cas présent, il s'agit d'un APPUIBAND 600 (visé par l'Avis Préalable SOCOTEC Construction 180968080000011) auquel est ajouté, côté intérieur, une membrane d'étanchéité à l'air ainsi qu'une mousse de protection pour cette dernière.

3. DOMAINE D'EMPLOI

Le domaine d'emploi examiné dans le cadre du rapport d'enquête technique est décrit dans le paragraphe 4 « Domaine d'application » du Cahier des Charges de novembre 2021.

Toutefois, tous les joints à un étage effectués entre menuiseries et structures en maçonnerie de petits éléments (parpaings, blocs pierre, briques) sont limités à une hauteur de 28 m.

4. DOCUMENT DE REFERENCE

Le Cahier des Charges APPUIBAND TWINFLEX de 2018 comporte 13 pages.

5. RATTACHEMENT A LA REGLEMENTATION OU AU DOMAINE NORMATIF

Le Cahier des Charges fait référence aux documents normatifs suivants :

- › NF P 85-570 d'avril 2001 « produits pour joints. Mousses imprégnées – Définitions, spécifications ».
- › NF P 85-571 d'avril 2001 « produits pour joints. Mousses imprégnées – Essais ».
- › NF DTU 36.5 d'avril 2010 – « Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures »

6. CONTROLE QUALITE DES PRODUITS

Les joints APPUIBAND TWINFLEX sont fabriqués dans une usine qui comporte un système de contrôle interne et est certifiée ISO 9001-2000.

7. REFERENCES

Nous avons examiné les rapports d'essais :

- Perméabilité à l'air, étanchéité à l'eau, selon normes NF P 85-570 et NF P 85-571.
- Essais d'identification et d'aptitude à l'emploi selon les paragraphes 5.1.2, 5.1.3, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3. et 5.2.4 de la norme NF P 85-571.
- Rapport de Contrôle des Sd et vieillissements.

8. PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES OU RAPPELEES

- Au stade de la réalisation des documents d'exécution, l'ouvrage doit faire l'objet d'une étude technique par l'entreprise pour s'assurer de la continuité de l'étanchéité à l'eau et à l'air entre les différents corps d'état concernés. Cette étude peut amener à réaliser des joints à 2 étages lorsque ces continuités ne peuvent être assurées.
- Le choix de l'épaisseur de la mousse imprégnée doit prendre en compte les tolérances de pose et les mouvements différentiels à venir des éléments à étancher.
- Lors de la mise en œuvre :
 - dans tous les cas : l'entreprise utilisatrice doit prêter attention au sens de pose. La membrane doit toujours être installée côté intérieur du local. Une étiquette est présente à l'intérieur de chaque mandrin afin de rappeler cette disposition constructive.
 - sous traverse basse des menuiseries : l'entreprise utilisatrice doit s'assurer de la continuité de la compression de la mousse en tout point, en particulier dans les angles bas des menuiseries (continuité de la compression entre l'étanchéité horizontale et verticale) par un relevé préalable des supports.
- Les fixations et calages de la menuiserie devront permettre de laisser côté extérieur une largeur comprimée comprise entre 20 et 30 mm.
- Pour les joints en position horizontale entre deux éléments de petites largeurs (type acrotère), l'étanchéité réalisée à l'aide d'APPUIBAND TWINFLEX doit être renforcée par une première barrière d'étanchéité à l'eau (type couverture).
- Dans le cas de l'utilisation avec des matériaux supports, autres que ceux indiqués dans le Cahier des Charges (Art. 3.2 - Compatibilité), l'entreprise utilisatrice doit recueillir la validation de la part de la Société ATE.
- Pour les opérations relatives à la pose des menuiseries, il convient de se reporter au NF DTU 36-5 Partie 1-1 § 5.9.3 - Calfeutrement par mousse imprégnée».
- La finition des parois intérieures doit permettre de protéger de toute agression la mousse de protection de la membrane d'étanchéité à l'air.

9. AVIS PREALABLE DE SOCOTEC CONSTRUCTION

SOCOTEC Construction émet un avis préalable favorable sur l'utilisation du procédé APPUIBAND TWINFLEX dans le domaine d'emploi accepté et les prescriptions complémentaires d'emploi visés aux paragraphes 3 et 8 du présent document.

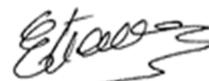
Pour rappel, cet avis technique ne sera reconnu que par des intervenants SOCOTEC Construction, aucune clause de reconnaissance mutuelle n'existant officiellement au sein de la COPREC.

Cet avis reste valable pour autant :

- que le procédé APPUIBAND TWINFLEX ne subisse pas de modifications,
- qu'il n'y ait pas de modifications aux prescriptions réglementaires actuelles,
- que les contrôles des produits et leur mise en œuvre soient régulièrement assurés,

- qu'il ne soit pas porté à la connaissance de SOCOTEC Construction des désordres suffisamment graves pouvant remettre en cause le présent avis.

Cet avis deviendrait caduc en cas de délivrance d'un Avis Technique pour le procédé.



Virginie ETIENNE
Expert Technique National
Façades Légères / Bardage